

LE DOSSIER. Dossier unique de l'usager

Génèse d'un projet

L'IRSA a créé en 2011 une première commission destinée à faire le choix d'un logiciel, sur des critères prédéfinis et la base d'un cahier des charges. Cette commission a été suspendue et reportée en raison des évaluations internes et externes qui se sont déroulées en 2012/2013 dans l'ensemble des structures de l'IRSA, et qui ont posé les bases d'un plan d'action qualité global, incluant le projet de dossier unique informatisé de l'usager.

La commission « dossier de l'usager », composée de membres de direction des différents établissements et services de l'IRSA, s'est à nouveau réunie à partir de 2015, pour élaborer un nouveau cahier des charges, évaluer une dizaine de dossiers présentés par des prestataires, et faire le choix définitif d'un logiciel adapté.

« Les configurations et la définition des droits d'accès ont été élaborées au niveau associatif afin d'assurer une harmonisation générale des pratiques. Après, il s'agit davantage de prendre en main l'outil. Nous avons travaillé au niveau de l'établissement sur la teneur des propos affichés dans les transmissions et avons fait un recalibrage avec les équipes sur les filtres, car dans notre volonté de transparence, il y avait trop d'informations disponibles. L'outil présente de belles opportunités. Philippe GÉMINEL, directeur du Pôle Adulte Gironde

En 2016, un audit du parc informatique de l'IRSA et un investissement conséquent en matériel informatique ont également été considérés comme un préalable à l'utilisation d'un dossier informatisé de l'usager.

COMPRENDRE

Le Dossier Unique de l'Usager

est obligatoire pour les établissements sociaux et médico-sociaux depuis la Loi du 2 janvier 2002, rénovant le code de l'action sociale et des familles (CASF). Ce dossier doit recueillir l'ensemble des informations qui concerne la personne accompagnée et doit être accessible au bénéficiaire selon certains conditions d'accès.

Un outil de partage pour optimiser l'accompagnement

Suite à la présentation d'une dizaine de logiciels différents, l'IRSA a orienté son choix vers le logiciel AIRMES, qui correspondait aux critères définis et qui jouissait d'un retour d'expérience très positif de la part d'autres associations utilisatrices.

AIRMES est un logiciel médico-social (et non sanitaire comme la plupart des logiciels identifiés) simple d'utilisation, fiable car reconnu au niveau national voire européen, construit sur l'expérience et les pratiques d'experts de terrain impliqués dans l'accompagnement des personnes handicapées, donc tout à fait adapté à nos besoins et à notre fonctionnement.

« Les profils sont simples à créer et à modifier. Il est possible de configurer les droits mais aussi de

donner les accès pour une période donnée, en cas de CDD par exemple. Ça sécurise d'autant plus l'accès aux dossiers des résidents.

Laurent DOMINÉ, chef de service



« Le circuit médical est bien pensé. Depuis que nous l'utilisons, il n'y a pas eu de problème. L'information sur un résident est disponible de suite, il n'y a pas besoin de chercher dans les papiers. La seule chose qui nous manque est la possibilité pour le Dr COUVIN [médecin coordinateur, Responsable de l'unité d'accueil et de soins des patients sourds du CHU de Bordeaux], d'édition des ordonnances. Mais cela est prévu pour la fin de l'année je crois.

Laure JAUNEAU, infirmière

« L'outil de gestion documentaire permet de joindre des documents tels que la carte d'identité, des ordonnances. Tout est centralisé sur un même dossier pour chaque résident, accessible en consultation partagée. Bientôt nous allons pouvoir y charger le projet personnalisé sur lequel nous travaillons actuellement. AIRMES propose aussi de gérer les plannings. Le fait que tout soit centralisé au même endroit est vraiment un avantage. Il n'y a pas de multiplication des supports.

Mathilde SARRIQUET, chef de service